

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 23 juillet 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	8

L'an deux mille dix-neuf le 23 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile

LEROY Sandrine

VIEIRA Christophe

IMMER Alain

ROCH Laurent

BRUN Laure

MARQUET Bénédicte

SIVEC Jean

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe

VALANCE Bénédicte

KLEIN Grégory

Procuration de Bénédicte VALANCE à Alain IMMER

Objet : 2019 - 444 Modification des statuts de la CCCE – Evolution de la compétence informatique

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-004 en date du 28 janvier 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 7 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2019 acceptant la modification des statuts,

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes exerce actuellement et conformément à ses statuts la compétence facultative « Informatisation des services communaux » ainsi libellée :

Est d'intérêt communautaire : l'équipement des services publics administratifs des communes en matériels informatiques et logiciels de base nécessaires à la satisfaction des besoins liés aux missions de services publics.

N'est pas d'intérêt communautaire l'équipement des services publics industriels ou commerciaux (service des eaux, associations foncières...).

Considérant que, pour tenir compte de l'évolution informatique nécessaire des communes, un groupe de travail a été constitué et a engagé une mission de recensement des besoins exprimés par les communes. Différentes présentations ont été exposées aux élus. Les conclusions du groupe de travail nécessitent de clarifier la compétence communautaire et de libeller les statuts ainsi.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environ assurera au lieu et place de ses communes membres l'informatisation uniquement dans les domaines suivants :

- Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,
- Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),
- Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),
- Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,
- Assistance technique aux communes de niveau 1,
- Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.

Tous les autres champs d'intervention non mentionnés relèvent de l'entière compétence des communes. Le règlement communautaire ci-annexé précise en détails le cadre des interventions communautaires.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 23 juillet 2019

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 abstentions :

1. accepte la modification de la compétence « informatisation des communes », libellée dans les statuts :
 - Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,
 - Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),
 - Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),
 - Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,
 - Assistance technique aux communes de niveau 1,
 - Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.
2. approuve la modification des statuts de la CCCE.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25/07/2019

Le Maire :

Emile REICHER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/07/2019

Le Maire,

